

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 MAI 2019 A 19 H 00**

Etaient présents : Monsieur DUPUIS, Maire  
Mesdames PRUDHOMME et COLOMBIN  
Messieurs PIETERS, DELASSUS et LECOCQ

Etaient absents excusés : Melle COLOMBIN ayant donné pouvoir à M. DELASSUS  
M. DEPOORTER ayant donné pouvoir à M. PIETERS

Etaient absents : Mme MONCOMBLE  
M. BEURAIN

Secrétaire de séance : Madame PRUDHOMME

**1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 Avril 2019**

Le compte-rendu de la réunion du 10 Avril 2019 est approuvé à l'unanimité des présents.

**2) Budget primitif 2019**

Monsieur DUPUIS présente aux élus le budget primitif 2019 :

<b><u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u></b> :	<b>376 538.28 Euros</b>
Charges à caractère général :	77 131.93 Euros
Charges de personnel :	122 150.00 Euros
Charges de gestion courante :	82 234.00 Euros
Atténuation de produits :	1 800.00 Euros
Charges financières :	5 069.00 Euros
Charges exceptionnelles :	810.00 Euros
Dépenses imprévues :	2 000.00 Euros
Dotations aux amortissements :	13 145.28 Euros
Virement à la section d'investissement :	72 198.07 Euros

<b><u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u></b> :	<b>376 538.28 Euros</b>
Produits des services, domaine et vente :	16 755.04 Euros
Impôts et taxes :	167 657.00 Euros
Dotations, subventions et participations :	75 378.00 Euros
Autres produits de gestion courante :	4 000.00 Euros
Excédent reporté :	112 748.24 Euros

<b><u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u></b> :	<b>150 745.14 Euros</b>
Dépenses d'équipement :	101 243.28 Euros
Dépenses financières :	22 829.00 Euros
Résultat reporté :	26 672.86 Euros

<b><u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u></b> :	<b>150 745.14 Euros</b>
Recettes financières :	38 206.79 Euros
Subvention d'investissement :	27 195.00 Euros
Opération d'ordre :	13 145.28 Euros
Virement de la section de fonctionnement :	72 198,07 Euros

Le budget primitif 2019 est approuvé à l'unanimité des présents.

POUR : 8 dont 2 pouvoirs

### **3) Délibération sur devis concernant l'achat de matériaux pour les travaux de renforcement de la berge – hutte communale du Petit Marais**

Monsieur DELASSUS présente au Conseil Municipal le devis de la Société NICODEME d'Amiens pour l'achat de matériaux pour les travaux de renforcement de la berge – hutte communale du Petit Marais.

Après en avoir délibéré le Conseil retient ledit devis pour un montant H.T. de 987,55 Euros soit 1 185,06 Euros TTC.

POUR : 8 dont 2 pouvoirs

### **4) Délibération sur devis concernant la création d'un bateau Rue du 8 Mai 1945**

Monsieur DELASSUS présente au Conseil Municipal les devis concernant la création d'un bateau Rue du 8 Mai 1945.

Après en avoir délibéré le Conseil retient le devis de la SARL JLNP de Bourdon pour un montant H.T. de 1 257,00 Euros soit 1 508,40 Euros TTC.

POUR : 7 dont 2 pouvoirs

ABSTENTION : 1 M. LECOCQ qui souhaiterait qu'une participation soit demandée aux propriétaires.

### **5) Constitution du bureau de vote pour les élections européennes du 26 Mai 2019**

Les membres du Conseil procèdent à l'organisation du bureau de vote pour les élections européennes du 26 Mai 2019.

### **6) Informations et questions diverses**

- Monsieur PIETERS fait part au Conseil qu'il a été interpellé par des habitants lui signalant des nuisances sonores répétitives dans la Commune.  
Il est rappelé que respecter la tranquillité d'autrui et l'environnement, c'est créer les bonnes conditions d'une meilleure vie communale. Attention aux bruits de jour comme de nuit.
- Madame PRUDHOMME demande si cette année des moutons vont être mis en pâturage dans le larris. Monsieur PIETERS informe que leur arrivée est prévue fin Mai début Juin.
- Madame PRUDHOMME :  
  
. annonce qu'un concours de tir à l'arc et sarbacane organisé par l'association amiénoise Sarb'Arc Am' en partenariat avec la Commune de Bourdon, se déroulera au terrain de jeux le 30 Mai 2019, le jeudi de l'Ascension, à partir de 14 h. Ce concours de qualification UFOLEP des Hauts de France est réservé aux licenciés, toutefois l'entrée est libre pour les spectateurs. Les habitants de la Commune de Bourdon sont les bienvenus,

. rappelle les prochaines manifestations communales :

- Une représentation théâtrale, par les enfants de l'atelier théâtre – la compagnie « Les Gosses » le Mercredi 29 Mai 2019 à la salle multi-activités.
- La fête des voisins se déroulera le Vendredi 31 Mai 2019.
- La journée nationale de la pêche, le dimanche 2 Juin 2019. Cette manifestation est organisée par l'Association « Ché Pêcheux d'Bourdon » à l'étang communal, en collaboration avec la municipalité.

- Madame PRUDHOMME interpelle le Maire à propos d'un courrier d'un administré reçu en mairie concernant le projet éolien, dont une copie a été transmise aux adjoints.

Ce courrier est adressé à l'ensemble de l'équipe municipale.

Madame PRUDHOMME demande au Maire si les conseillers municipaux ont été informés.

Monsieur le Maire répond qu'une étude est toujours en cours. Lorsqu'elle sera terminée une présentation sera faite lors d'une réunion publique.

- Madame PRUDHOMME fait part au Conseil qu'elle a été interpellée lors de la cérémonie du 8 Mai par un membre de la famille d'une aînée du village.

Il lui a été demandé si le Conseil municipal pouvait prendre le relais de l'action de mise en lien des aînés de la commune suite à la cessation du Club des Aînés. Elle soutient cette demande qui participe à la prévention contre l'isolement des personnes âgées et propose une réflexion sur ce sujet.

La demande va être étudiée.

- Monsieur DELASSUS informe le Conseil que :

. le permis de construire pour les locaux du personnel technique communal, local archives et atelier municipal a été validé par la Commission d'accessibilité. La DDTM attend l'avis du SDIS pour donner son accord définitif sur ledit projet,

. le SIVU a prévu d'effectuer le revêtement de la chaussée Rue du Cul de Sac début Juin,

. concernant le problème d'assainissement pluvial Rue de Louvières, dans la pâture à l'arrière de la ferme de Monsieur LEPERS, le technicien du SIVU, Monsieur GREVET, a rendu son rapport. Il préconise un fossé avec deux têtes d'aqueduc à chaque extrémité et par mesure de sécurité, une clôture en grillage qui entoure ce fossé avec la pose d'un portail pour y accéder lors de curage. Ce projet qui serait éventuellement réalisé en 2020 a un coût de revient pour le SIVU de 10 800 Euros TTC et la part communale s'élève à 8 848,37 Euros TTC.

- Monsieur LECOCQ demande au Maire pourquoi il n'a pas porté son écharpe lors de la Cérémonie Commémorative du 8 Mai. Ce dernier lui précise que ce n'est pas une obligation.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 20 h 40.